

Belfius Direct Assurances

Belfius Direct Assurances, marque et nom commercial de Belfius Insurance S.A. - entreprise d'assurances belge, autorisée sous le numéro 0037, RPM Bruxelles TVA BE 0405.764.064 - Place Charles Rogier 11, 1210 Bruxelles

Assurance Animaux de compagnie

Ce document a pour but de donner un aperçu des principales couvertures et exclusions relatives à l'assurance Animaux de compagnie de Belfius Direct Assurances. Ce document n'est pas personnalisé en fonction de vos besoins spécifiques. Pour toutes informations complémentaires, veuillez consulter les conditions précontractuelles et contractuelles qui se rapportent à cette assurance.

De quel type d'assurance s'agit-il?

Votre animal de compagnie tombe malade ou se blesse? Dans ce cas, cette assurance permet de couvrir les frais de traitement.



Qu'est-ce qui est assuré?

Garantie de base:

- ✓ Vous êtes assuré pour les frais de traitement que vous ne pouviez pas prévoir: lorsque votre animal de compagnie tombe malade ou est impliqué dans un accident.
- ✓ Vous êtes remboursés à hauteur de 80% des frais de traitement. Le plafond d'intervention par sinistre est de:
 - 1.000 euros pour les chats
 - 1.500 euros pour les chiens
- ✓ Vous êtes assuré jusqu'à 750 euros pour les frais liés aux situations suivantes:
 - Le vol ou l'errance de votre animal;
 - Les frais publicitaires en cas de vol ou fugue;
 - La garde dans un chenil de votre animal si vous êtes hospitalisé plus de quatre jours.

Garanties optionnelles:

Ces garanties sont accordées si elles sont mentionnées dans les Conditions Particulières.

- Augmentation du plafond d'intervention pour les 'frais de traitement' imprévus, deux options:
 - Jusqu'à 2.000 euros par sinistre (les chats) ou 2.500 euros par sinistre (les chiens)
 - Plafond d'intervention illimité
- Budget de Prévention: remboursement de soins préventifs (vaccination, vermifuge, antiparasitaire, coupe de griffes/ongles, détartrage) auprès d'un vétérinaire jusqu'à 75 euros par an.
- Voyage : une couverture temporaire des frais vétérinaires imprévus à l'étranger et un remboursement jusqu'à 2.000 euros en cas d'annulation de voyage suite à l'état de santé de votre animal.



Qu'est-ce qui n'est pas assuré?

Garantie de base:

Vous n'êtes pas couvert pour les frais en rapport avec:

- ✗ une affection liée à un état préexistant;
- ✗ une maladie survenue dans les trois premiers mois qui suivent la date d'entrée en vigueur de l'assurance;
- ✗ les castrations et stérilisations qui ne sont pas nécessaires sur le plan médical;
- ✗ une grossesse, une insémination et un accouchement;
- ✗ une transplantation d'organes;
- ✗ des problèmes comportementaux et un accompagnement éducationnel;
- ✗ les visites à domicile du vétérinaire, à moins que le déplacement de l'animal de compagnie ne soit trop risqué sur le plan médical;
- ✗ la nourriture diététique, sauf pendant une période de quatre semaines à la suite d'un sinistre couvert;
- ✗ la vaccination, la vermifugation et le traitement de parasites externes (sauf si vous avez souscrit la garantie optionnelle budget de prévention);
- ✗ un dommage causé intentionnellement par vous ou un membre de votre ménage;
- ✗ l'euthanasie, sauf en cas de souffrance insupportable;
- ✗ l'inhumation, la crémation ou tout autre traitement après le décès;
- ✗ le rapatriement de votre animal de compagnie mort ou vif;
- ✗ la médecine parallèle et l'hydrothérapie;
- ✗ la dysplasie de la hanche, de l'épaule ou du coude;
- ✗ les frais de dentisterie, sauf à la suite d'un accident (sauf le détartrage si vous avez souscrit la garantie optionnelle budget de prévention).

Garanties optionnelles:

Tous autres soins préventifs non mentionnés dans l'option 'budget de prévention'.

Pour l'option 'voyage':

- les frais en rapport avec l'annulation d'un voyage réservé moins de 30 jours avant la date de départ;
- les traitements non urgents et vitaux pour la santé de l'animal.



Y a-t-il des restrictions de couverture?

Garantie de base:

! Pour la couverture 'frais de traitement', le taux de remboursement est de 80% avec un plafond d'intervention maximum renseigné dans les Conditions Particulières.

Garanties optionnelles:

La garantie 'augmentation du plafond d'intervention' s'applique uniquement sur les frais de traitement imprévus avec un taux de remboursement de 80%.



Où suis-je couvert(e)?

- ✓ Vous êtes couvert partout en Belgique pour les frais de traitement liés à votre animal de compagnie. Lorsque vous choisissez l'option Voyage, vous êtes également couvert au cours de vos déplacements à l'étranger de moins de trois mois, et si le traitement ne peut attendre votre retour en Belgique.



Quelles sont mes obligations?

- Déclarer le risque conformément à la réalité à la souscription du contrat.
- Prendre toutes les dispositions nécessaires afin d'éviter la survenance d'un sinistre notamment les mesures de prévention indiquées aux Conditions Générales et Particulières.
- En cas de sinistre, déclarer celui-ci dans les délais indiqués dans les Conditions Générales et limiter le sinistre.



Quand et comment payer la prime?

La prime est payée mensuellement par domiciliation bancaire. Le fractionnement de la prime ne génère aucun frais.



Quand commence la couverture et quand prend-elle fin?

L'assurance prend effet à la date indiquée dans les Conditions Particulières, et à condition que la première prime soit payée. Le contrat est conclu pour une durée d'un an et reconduit tacitement par périodes successives d'un an.



Comment puis-je résilier mon contrat?

Vous pouvez résilier le contrat d'assurance à tout moment moyennant un préavis d'un mois, sans frais ni pénalités. La résiliation du contrat peut se faire par envoi recommandé, par exploit de d'huissier ou par remise d'une lettre de résiliation avec accusé de réception.